

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_101 - OBJET : Contrat d'inspection des buts sportifs

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal de l'obligation de la commune à faire contrôler biannuellement les buts sportifs installés dans les écoles, les stades, les gymnases et terrains en accès libre.

DECIDE de signer un contrat avec la société SCMS – 8 chemin de la Sini - 66 130 ILLE SUR TET, pour effectuer ces contrôles et mettre à jour la base de données LOGISOFT SECURITE, à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2027. Le coût des prestations s'élève à :

- 1215.24€ TTC pour l'année 2023
- 1215.24€ TTC pour l'année 2025
- 1215.24€ TTC pour l'année 2027

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 30 novembre 2023.

Le Maire

Olivier GARROS